

Louis Tétreau

et

Marie-Noëlle Landeau

Louis, le fils de Mathurin et de Marie Bernard qui s'épousèrent à La Tessionière, le 20 août 1620, naquit le 8 janvier 1631 dans une petite localité appelé La Tessionière.

Cette localité fait aujourd'hui partie du canton de Saint-Loup-Lemairé et de l'arrondissement de Parthenay dans le département des Deux-Sèvres. La Tessionière relève toujours de l'évêché de Poitiers, ancienne capitale du Poitou.

Un jour, Louis décida de tenter l'aventure vers le Nouveau Monde. Qui lui en donna l'idée? Quels étaient les motifs de cette orientation de taille? On ne le saura jamais. Vers l'âge de 24 ans, il apparaît dans la petite histoire de notre pays.

TROIS-RIVIÈRES

L'arrivée de Louis Tétreau à Trois-Rivières ne passa pas sous silence, parce qu'il avait toupet « rousseau » et langue bien pendue.

Jean Buissonneau, meunier demeurant au Cap-de-la-Madeleine, se présente, le 23 janvier 1662, devant Pierre Boucher, Sieur de Gros-Bois, pour déclarer sous serment qu'au milieu de 1660, un de ses ami nommé Jacques, un parent de Louis Tétreau, avait déclaré que ce dernier vivant à Trois-Rivières, avait été marié en France, qu'il était père d'une fille et même qu'il avait travaillé avec lui à LaRoche, etc. Était-ce bavardage, jalousie, ragot ou cancan? Le texte un peu farfelu n'eut pas de conséquence, mais il nous permet de fixer l'arrivée de Louis Tétreau au Canada vers 1660.

A l'été 1662, le 12 septembre, Jean Lemoyne, habitant de Trois-Rivières depuis six ans, et Louis Tétreau, son fermier, s'amènent chez le notaire Louis Laurent. Le plaignant déclare que son employeur lui a fait de belles promesses et qu'il a ri de lui en le faisant travailler pour rien. Deux arbitres évaluèrent à 30 livres le travail accompli par Louis Tétreau sur la terre de Lemoyne.

Évidemment, la réclamation tenace de Louis Tétreau n'était pas de nature à protéger son emploi! Il se tourna alors vers les Jésuites. Le frère François Malherbe, procureur des missions, permit à ce cultivateur d'expérience d'exploiter 100 acres de terre contiguë à la propriété de sa Compagnie installée à Trois-Rivières. Le bail d'une durée de 4 ans obligeait Louis à semer la moitié de la ferme en blé, sans parler des 6

minots de pois, etc. Le bailleur fournira 4 boeufs, 2 vaches, 2 veaux, 3 truies, 1 cochon, 18 poules, 1 coq, la moitié des grains de semence et un homme au temps des récoltes et du vannage, etc. Louis aura ainsi la moitié des récoltes et bien d'autres avantages. Il s'engagea aussi à livrer, chaque année, 30 cordes de bois d'érable au monastère des Jésuites, pour le prix de 4 livres la corde. Louis Tétreau fit sa marque, un genre de D majuscule, au bas du bail. L'avenir s'annonçait intéressant.

NOËLLE LANDEAU

Jean Beaudoin, baptisé le 27 mai 1635 à Courcival dans le Maine, arriva au pays en 1658. Il épousa, le 12 août 1659, à Trois-Rivières, Noëlle Landeau, fille de défunt Jean et de Marie Aubert. L'épouse avait reçu le baptême le 2 novembre 1638 à Jauzé, également dans la province du Maine. Jean Beaudoin décéda prématurément, laissant à sa femme un garçon Louis et une fille Madeleine, baptisée le 22 avril 1662

Louis Tétreau rencontra la veuve Beaudoin et lui proposa le mariage. Elle accepta. Dans leur contrat passé devant le notaire Séverin Aneau le 23 janvier 1663, nous apprenons que Noëlle et Louis mirent ensemble tous leur avoir. Il fut stipulé que Madeleine Beaudoin serait nourrie et entretenue dans la famille et qu'elle partagerait les droits des enfants qui naîtront du futur mariage. L'aîné Louis Beaudoin ne survécut pas.

Jean Claude Allouez, Jésuite, les déclara unis par les liens du mariage le samedi 9 juin 1663, en présence de Massé Besnier, Pierre Lefebvre et Séverin Aneau, époux de Madeleine Beaudoin et beau-frère de l'épousée.

Au recensement de 1666, le couple Tétreau vit dans la ferme Jésuite. Deux domestiques; Jean Bissonnet et Jean Monet habitent sous leur toit. L'année suivante, nous retrouvons les Tétreau au Cap-de-la-Madeleine, où ils possèdent une bête à corne et cinq arpents de terre en culture. Possédaient-ils une ferme louée? Un chez-soi définitif? L'avenir nous le dira.

PROPRIÉTAIRE TERRIEN

Louis Tétreau ne semble pas avoir été sédentaire. Il n'avait pas peur d'acheter et de vendre des terres. Il n'est pas toujours facile de connaître l'endroit précis où vit sa famille.

Le 17 mars 1665, Louis obtient officiellement 2 lots de terre de 2 x 40 arpents sur le chenal de la rivière Sainte-Anne, dans la seigneurie de Champlain possédée par Étienne Pézard. Il y bâcha la valeur de 5 arpents carrés de bois. Louis et Noëlle, le 26 février 1670, vendirent ces lots à Jean Baril, qui déboursa la somme de 300 livres en 3 versements égaux pour les acquérir.

Pour 80 livres, le 30 juin 1668, il devenait propriétaire de 2 arpents de front dans le seigneurie de Champlain. Le vendeur se nommait Jean Bellet, dit La Chaussée. Dès le 4 octobre suivant, Louis revendait ce bien à Jacques Lafontaine.

Louis Pinard, le 19 février 1670, concéda 7 arpents de front de terre sur 20 arpents de profondeur à Louis Tétreau. Cette propriété se trouvait dans le fief Hertel, échu par succession à Madeleine Hertel, femme de Pinard. Cette acquisition élevait d'un seul coup Louis Tétreau au rang de petit seigneur... Cette parité du fief avait une maison de charpente et 45 madriers prêts à être utilisés. De plus, Pierre Disy et Martin Foisy, établis au bas du ruisseau de l'Arbre-à-la-Croix, devenaient les censitaires de Tétreau. C'est à lui qu'ils paieraient désormais leurs redevances seigneuriales. Quel fut le prix de pareil achat? Pinard demanda 642 livres: mais comme il devait déjà à son acheteur 342 livres pour le reste du paiement d'une habitation à la côte de Champlain, il ne recevra que 300 livres « en castor ou peaux d'orignaux » avant le 24 juin 1671.

Les Tétreau voulaient encore plus de terre, de la bonne terre. Séverin Aneau, beau-frère de Noëlle Landeau, concéda, le 15 février 1671, 9 arpents de front « faisant trois habitations sur quarante de profondeur » au fief de Nicolas Marsolet. Comme par un heureux hasard, cette concession royale était proche du fief Hertel. Louis n'avait qu'à payer annuellement pour toute la concession 1 boisseau et demi de blé, 3 chapons et 3 deniers de cens. C'était un cadeau princier.

Et, le 27 septembre 1671, Louis Pinard donna quittance à Louis Tétreau de la somme de 642 livres pour la vente d'une habitation à l'Arbre-à-la-Croix. Mais, le 28 octobre 1673, Pinard homme clairvoyant en affaires, voulut reprendre la plus belle partie de son fief Hertel, qui s'étendait à 2 lieues dans les terres. En cédant le bord du fleuve, il restait avec un territoire pour lors peu rentable. Tétreau et sa femme veillaient au bon grain. Ils en profitèrent pour demander 660 livres pour le fond de terre, 593 livres comme prix de la maison et de la grange, une rente rachetable de 25 minots de blé. Le brasseur d'affaires dut en passer par-là. Antoine Desrosiers et Jacques Brisset, fils, signèrent cet accord comme témoins.

Tout de même, Louis Pinard aimait transiger avec Louis Tétreau. Il l'aborda, le 15 avril 1674, pour lui offrir une habitation de 6 arpents de front sur 40 de profondeur, située entre la terre de Foisy et de Martin Brunet, à la prairie de Marsolet, donc tout près de la propriété Tétreau. Ce dernier se dit d'accord pour payer à Nicolas Marsolet les rentes et cens annuels; 1 boisseau de blé, 10 chapons, 2 deniers, etc..., et à Pinard; 200 livres, valeur « de la maison qui est bastie sur icelle ».

Louis et Noëlle ne quittèrent pas le dur labeur. En 1681, ils sont à Champlain où 8 bouches à nourrir sont présentes à leur table. Ils possèdent 1 fusil, 9 bêtes à cornes, 118 arpents en culture. René Beaudoin, époux de Marie Raclos, et Michel Desrosiers, propriétaires de 35 arpents de terre défrichée, sont leurs voisins.

PRUDENCE JURIDIQUE

En Nouvelle-France, les contrats de mariage étaient rédigés selon la coutume de Paris. Lorsqu'un des conjoints mourait, le survivant ne conservait que la moitié des biens meubles et immeubles, après avoir réglé la question du douaire et du préciput. Le veuf ou la veuve devait partager en parts égales la moitié de la terre avec les enfants. Ce système causait souvent des déchirements douloureux entre les membres d'une même famille, au lieu de les protéger.

Louis Tétreau et Noëlle Landeau voulurent éviter pareille situation. Par acte notarié le 25 février 1685, Louis et Noëlle « demeurant au fief Marsolet », se font don mutuel et explicite de tous leurs biens sans exception. Ce « don réciproque l'un à l'autre au dernier survivant d'eux » bloquait toute procédure judiciaire. Ainsi, un inventaire, souvent coûteux, devenait inutile, parce qu'il n'y avait plus d'obligation de partage.

LANDEAU TÉTREAU

Madeleine, fille de Marie-Noëlle Landeau et de Jean Beaudoin, ne connut jamais son père. Elle fut élevée avec les enfants Tétreau comme étant leur aînée. À l'âge de 17 ans, elle donna son cœur à Martin Foisy, un pionnier originaire de Champagne, veuf de Jeanne Bouchard. Elle fut mère de 11 enfants et demeure l'aïeule d'une belle descendance Beaudoin-Foisy.

Quant à la famille Tétreau-Landeau, elle compte 9 sujets: Marie, Claude, Louis, Jacques, Daniel, Marie-Françoise, Joseph-Marie, Michel et Jean-Baptiste. L'acte de Baptême des deux premiers se trouve à Trois-Rivières, celui des deux derniers à Champlain, celui des trois autres à disparu. Le 10 juillet 1684, Michel âgé de trois ans, fut inhumé à Champlain. Claude tomba sous la hache des Iroquois le 16 septembre 1695

Marie Tétreau, filleule d'Étienne Pézard, seigneur de Champlain, et de Marie-Madeleine Hertel, le 8 mars 1664, épousa à Champlain Paul Desmarais, le 14 octobre 1681. Sa descendance nombreuse fait honneur à notre peuple. Quant à Louis, il se maria en 1695 avec Geneviève Brunet, mais n'eut pas de postérité. La mort vint le rejoindre le 31 juillet 1699 à l'hôpital de Montréal. Était-ce à la suite d'un accident? Louis avait été un voyageur vers l'Ouest. Nous savons que, le 16 septembre 1697, il avait contracté une obligation envers Charles de Couagne. Il lui devait 374 livres, 12 sols, 10 deniers pour marchandises fournies pour son équipement et commerce du dit voyage.

Jacques fréquenta lui aussi une fille d'Antoine Brunet et de Françoise Moisan. Marguerite Brunet devint son épouse à Notre-Dame de Montréal, le 15 octobre 1698, et lui apporta au cours des années 10 enfants à aimer. Catherine Charron, veuve de François Chagnon, mère de 6 enfants, trouva un mari protecteur en la personne de Daniel Tétreau, le 10 octobre à Verchères. Elle ajouta 7 nouveaux sujets au patronyme Tétreau

Marie-Françoise fut la deuxième à quitter le foyer familial Tétreau. Le 12 novembre 1691, à Boucherville, elle s'engageait dans l'état du mariage avec Laurent

Benoît, dit Livernois, fils de l'ancêtre Paul et Élisabeth Gobinet. Treize marmots se succèdent dans le berceau de ce foyer. Le huitième enfant Tétreau porta le prénom de Joseph-Marie et le surnom de DUCHARME. À Montréal, le 12 juin 1700, il prenait comme compagne de vie Anne Jarret, fille d'André Jarret, Sieur de Beauregard, et de Marguerite Anthiaume. Ils furent responsables d'une douzaine d'enfants.

Enfin, Jean, le cadet mais non le moindre, filleul de Claude, son frère, et de sa demi-soeur Marie-Madeleine Beaudoin, se dirigea d'abord vers le sacerdoce. En 1703, il était tonsuré par Mgr de Laval. On le retrouve plus tard comme maître d'école itinérant. Il reçut en 1712, une commission de notaire pour la seigneurie de Boucherville. À cet endroit, le 8 juillet 1710, il s'était marié avec Marie-Jeanne Tailhandier, fille du juge seigneurial Marien et de Madeleine Beaudry. Jean-Baptiste Tétreau devint même notaire royal et greffier de Montréal. Avec son épouse, il fut responsable de 4 fils dont 2 morts en bas âge. Il décéda le 8 et sépulture le 9 juin 1728, à Louisbourg, île du Cap-Breton. A Boucherville, le 11 février 1730, sa veuve convola en secondes noces, avec Jean Latour, marchand de Montréal.

Une conclusion s'impose. Les enfants Tétreau-Landeau firent honneur à leurs parents et à la patrie.

DERNIÈRES ANNÉES

Après leur donation mutuelle en février 1685, les Tétreau mirent la pédale douce. Cependant, le 29 mai de la même année, ils succombèrent à la tentation d'acheter une autre terre de 3 arpents par 40. Cet achat fait a Bernard DuMouchel, dit Laroche, maître cordonnier, fut annulé le 19 juillet 1686.

Je n'ai pas lu la quittance conservée au minutier Demeromont où il est écrit, selon une sentence de la cour du 28 avril 1689, que Jacques Aubert, seigneur de Grondins, s'était contenté de 60 livres de rente et de 109 livres de dédommagement de la part des Tétreau.

Il semble que Louis Tétreau organisa sa vie en mettant ses fermes en location. Ainsi, le 2 juillet 1690, il loue une concession de 6 arpents de front, où il demeure à Pierre Campeau, dit Jouisseur, de Bécancour et 15 autres arpents au lieu du désert brûlé. Le bail était d'une durée de trois ans. Le 9 mars 1692, Louis de Longueuil, le fils, pensons nous, conclut un marché presque identique avec François Bigot.

Entre 1692 et 1697, Louis et Jacques Tétreau gagnaient leur vie comme voyageur dans l'Ouest. À l'époque, les forces vives de la colonie s'adonnaient au commerce des pelleteries et délaissaient la culture des champs.

Toute la famille Tétreau, à l'exception de Joseph et de Jean, avait trouvé son chemin. L'ancêtre Louis pouvait dire, mission accomplie! Le 22 juin 1699, au premier pas de l'été, il arrêta sa marche sur la terre de Champlain. Un homme si méritant n'eut

droit qu'à quelques mots dans le registre paroissial, les noms des témoins, Daniel et Joseph Tétreau, Louis Geoffroy.

VEUVE LANDEAU

La veuve Landeau mit ordre à ses affaires en l'année 1701, sans bruit mais sagement. D'abord, le 27 juillet, son genre Paul Desmarais promit de lui verser 15 livres de rentes annuelles en échange de 90 arpents de terre qui avait été possédés par défunt Claude Tétreau dans les îles Bouchard. À cette occasion, Marie-Noëlle déclara avoir élu domicile à Ville-Marie, rue Saint-Vincent.

Le 2 août suivant, devant le même notaire Adhémar, la veuve donnait quittance à Pierre Mallet pour les intérêts de la dette de 850 livres, valeur d'une maison qu'il avait acheté de Louis Tétreau à une date indéterminée. Mais, le 10 septembre, nous retrouvons la veuve chez le vieux notaire Aneau de Trois-Rivières, en compagnie de son fils Jean-Baptiste. Elle lui vendait alors 6 arpents de front de terre à la prairie Marsolet, avec grange, maison et 14 arpents labourables à la charrue. Le bien paternel passait ainsi au cadet de la famille, qui pendant 8 ans consécutifs devait remettre à sa mère 9 minots de blé et la somme globale de 150 livres. Après la mort de Marie-Noëlle, les enfants Tétreau approuvèrent cette vente à l'unanimité devant le notaire Adhémar.

L'aïeule déclara explicitement vivre à Montréal le 17 mai 1705, jour où elle donnait une seconde quittance à Pierre Mallet, rue Saint-Vincent, pour le paiement des intérêts de sa maison. Marie-Noëlle Landeau fut enterrée dans le cimetière de Montréal, vendredi 24 septembre 1706. Le sulpicien Yves Priat présida la cérémonie en présence de deux prêtres du Séminaire; Henri A. Meriel et Antoine-Amable Devalens. Ce dernier avait été présent à l'enterrement de Marguerite Bourgeois, le 13 septembre 1700.

Le curé de Champlain, Louis Geoffroy, le 12 octobre 1706, frappait à la porte du notaire Antoine Adhémar. Il venait lui remettre le testament de la veuve Landeau, qu'il avait lui-même rédigé devant témoins le 6 janvier 1701. La première mère des Tétreau d'Amérique avait laissé 60 livres à la Fabrique de Champlain pour des honoraires de messes et autant aux Récollets de Trois-Rivières ou à ceux de Montréal, selon le lieu de sa mort.

Marie-Noëlle Landeau tes descendants continuent de t'aimer et de t'admirer, parce qu'en toi ils reconnaissent une aïeule humble, sage et généreuse, une digne pionnière du pays